Informations de base

2005/2034(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget 2005 : état prévisionnel PE, adaptation des rémunérations **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	BUDG Budgets	JENSEN Anne E. (ALDE)	20/09/2004
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
07/03/2005	Vote en commission		Résumé
08/03/2005	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0048/2005	
08/03/2005	Débat en plénière		
10/03/2005	Décision du Parlement	T6-0070/2005	Résumé
10/03/2005	Résultat du vote au parlement		
10/03/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/2034(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/26733

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0048/2005	08/03/2005	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0070/2005 JO C 320 15.12.2005, p. 0171-0241 E	10/03/2005	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Budget 2005 : état prévisionnel PE, adaptation des rémunérations

2005/2034(BUD) - 10/03/2005 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de Mme Anne Elisabet **JENSEN** (ALDE, DK), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission au fond et adopte l'état prévisionnel concernant le budget rectificatif 2005 annexé au procès-verbal du PE du 10 mars 2005. Cet état prévisionnel est approuvé dans l'attente d'un budget rectificatif qui tiendrait compte d'une adaptation des rémunérations et des pensions du personnel pour 2004, inférieure aux prévisions. Il fait suite à la demande de l'autorité budgétaire de présenter un état prévisionnel de chaque institution, suite à l'adaptation des rémunérations.

Ce faisant, le Parlement relève qu'un excédent budgétaire pourrait apparaître dans le budget du Parlement pour 2005. Il demande dès lors à son Secrétaire général de réexaminer la situation en juillet 2005 et que le Bureau présente éventuellement une proposition d'avant-projet d'état prévisionnel visant à éviter l'annulation des crédits en fin d'exercice. Le Secrétaire général est également appelé à présenter une proposition révisée de calendrier à long terme de la politique immobilière du Parlement.